



## PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2021

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Marjorie RIBES,  
MM. Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Mustapha EL IDRISSE, David HURTADO, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE.

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU  
M. Frank ALEXIS a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT

Absent : M. Paul AMOUROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

M. Josian RIBES, Maire, ouvre la séance à 20 heures 00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du 14 avril 2021.

Le Conseil Municipal approuve, avec une abstention pour M. SERIN, ledit procès-verbal, sans observation.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Communication des décisions du Maire
- Convention Relais d'Information Touristique (RIT)
- Convention de groupement de commande avec la commune de Villeveyrac pour le marché « Fourniture de repas cuisinés en liaison froide »
- Convention Hérault Energie sur la GEP (gestion en énergie partagée)
- Règlement de mise à disposition des Ecocups
- Fixation des tarifs pour le séjour d'été pour les 6-12 ans
- Fixation des tarifs ALP pour la rentrée de septembre 2021
- Montant définitif de l'attribution de compensation Sète Agglopolé Méditerranée (CLECT)
- Subvention à l'Association Chat Libre de Balaruc
- Décision Modificative n°1 sur le budget 2021-M14 (caution local des colonnades)
- Validation des projets à réaliser dans le cadre du budget participatif 2021
- Délibération sur le soutien à l'action menée par l'AMF34 pour maintenir le service de La Poste

### 1- Communication des décisions du Maire

Décision du Maire 2021-01 : préemption des parcelles OD8 et OD10 – espace naturel « Les Agas »

Décision du Maire 2021-02 : préemption de la parcelle OD275 – espace naturel « La Devèze »

Décision du Maire 2021-03 : préemption des parcelles C70 et C72 – espace naturel « Garrigue Plane »

Décision du Maire 2021-04 : préemption des parcelles BK13 et BK14 – espace naturel « Lou Prat de Jordy »

Décision du Maire 2021-05 : préemption de la parcelle AK7 – espace naturel « Les Cresses Hautes »

## **2- Convention Relais d'Information Touristique (RIT)**

A l'initiative de M. VIDAL, Maire de Loupian, il a été décidé de créer une convention de mise en place d'un relais d'information touristique avec l'Office de tourisme intercommunal Sète Archipel de Thau Méditerranée et certaines communes de Sète Agglopolé Méditerranée, dont MONTBAZIN.

Cette convention donnera lieu au versement d'une participation de l'OTI d'un montant de 2500 € pour l'année 2021, afin de permettre de développer le tourisme et la culture.

Un aménagement du lieu d'accueil à la Chapelle a déjà eu lieu avec la mise en place d'un ordinateur et d'un téléphone portable afin d'améliorer les conditions d'accueil.

Les personnes en charge de cet accueil recevront également une formation qui leur permettra de présenter au mieux notre commune, ainsi que tout le Bassin de Thau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention pour le Relais d'Information Touristique.

## **3- Convention de groupement de commande avec la commune de Villeveyrac pour le marché « Fourniture de repas cuisinés en liaison froide »**

Monsieur le Maire annonce que le marché actuel pour la fourniture des repas scolaires arrive à échéance en août 2021.

Pour renouveler ce marché, il a été décidé de s'associer à la commune de Villeveyrac, et de se faire aider par le service marché de Sète Agglopolé Méditerranée pour le côté juridique et rédactionnel.

L'analyse des offres sera effectuée par la commission d'appel d'offres de la commune, et Me Sophie LAUX-ROBERT qui étudie ce point depuis plusieurs semaines.

Mr LEGUAY demande des précisions au sujet du repas des aînés qui est mentionné sur la convention : Me Sophie LAUX-ROBERT informe que cela ne concerne que la commune de Villeveyrac qui autorise les personnes âgées à commander un repas scolaire le vendredi midi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Villeveyrac et tout document s'y rapportant.

## **4- Convention Hérault Energie sur la GEP (gestion en énergie partagée)**

Monsieur le Maire informe que Hérault Energies propose un soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie (GEP – Gestion de l'Énergie Partagée) et propose donc le transfert de la compétence « maîtrise de la demande en énergie ».

Cette gestion vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation sociale, économique et géographique du territoire, compétence que nous ne possédons pas en régie.

Cette GEP est proposée pour une durée 5 ans, et la cotisation annuelle sera calquée sur le montant de la RODP électricité (466€ en 2020).

Mr BEDEL et Mr DALOZ rappellent qu'à ce jour, plusieurs actions ont déjà été menées avec Hérault Energies et ont donné lieu à une économie de 350€ pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de la compétence « maîtrise de la demande en énergie » et autorise Mr le Maire à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces se rapportant au dossier.

## **5- Règlement de mise à disposition des Ecocups**

Monsieur le Maire propose de valider une convention afin de gérer le prêt des écocups achetés par la commune en début d'année.

Cette convention était préparée pour le prêt de 500 écocups maximum, mais la majorité demande qu'aucun nombre maximum ne soit mentionné.

Me Laurence ARTERO-MOREL informe que les écocups devront être rendus nettoyés, mais qu'ils seront également nettoyés en plus par le restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de prêt pour les ecocups sans mention de quantité maximum.

#### **6- Fixation des tarifs pour le séjour d'été pour les 6-12 ans**

Mr le Maire présente la grille tarifaire pour le séjour été 2021 qui aura lieu du 19 au 23 juillet 2021 :

- quotient familial inférieur à 750 € : 120 €/enfant
- quotient familial compris entre 750 € et 1499 € : 180 €/enfant
- quotient familial supérieur à 1500 € : 240 €/enfant

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs pour le séjour été 2021.

#### **7- Fixation des tarifs ALP pour la rentrée de septembre 2021**

Monsieur annonce que ce point à l'ordre du jour ne pourra pas être traité aujourd'hui car la commission référente a besoin de plus de temps pour lancer la création de l'ALP (Accueil de Loisirs Périscolaire).

Madame Sophie LAUX-ROBERT souhaite données quelques informations sur ce nouveau système de garde :

- Les quotas ALP sont de 1 animateur pour 10 enfants en maternelle et 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire.
- Des activités et ateliers seront proposés aux enfants pendant la garderie du matin et la pause méridienne.
- Les animateurs seront à table avec les enfants lors du repas.
- Les ASEM seront intégrées dans l'ALP.
- Nadine LEMOIGNE sera la Directrice de l'ALP.
- L'ALP recevra des financements de la CAF.

#### **8- Montant définitif de l'attribution de compensation Sète Agglopolé Méditerranée (CLECT)**

Monsieur le Maire présente la délibération 2021-030 du Conseil Communautaire du jeudi 08 avril 2021 concernant l'attribution de compensation définitive pour 2020 et attributions de compensation provisoires pour 2021.

Le montant définitif pour 2020 a été approuvé lors du dernier conseil municipal, et il est donc nécessaire d'approuver aujourd'hui le montant provisoire pour l'année 2021 qui est de 18 761 €.

Cette diminution est due au paiement des compétences transférées à Sète Agglopolé Méditerranée lors du Conseil Municipal du 14 avril 2021 (convention des services communs).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le montant provisoire pour l'année 2021.

#### **9- Subvention à l'Association Chat Libre de Balaruc**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Association Chat Libre de Balaruc d'un montant de 1 000 €.

Il rappelle que cette association intervient depuis des années sur la commune : en 2020, sur la commune, ils ont procédé à 16 stérilisations, 12 castrations, 7 euthanasies et 24 adoptions.

Mr Yves LEGUAY informe que sur la commune, certaines personnes donnent à manger aux chats sur la voie publique, ce qui provoque un regroupement d'animaux dans ces lieux et rend ces endroits désagréables pour la population et demande qu'un arrêté du Maire soit pris pour interdire le dépôt de nourriture pour animaux sur la voie publique.

Me Marjorie RIBES propose que soit demandée une prise en charge totale des frais d'adoption pour les personnes à faibles revenus.

Mr le Maire propose qu'un groupe d'études soit créé pour suivre les actions de l'association et propose de donner une participation de 500€ à cette association qui sera mandaté sur la ligne 6554 du BP2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve avec 1 abstention (Nathalie ARTIGNAN) et 1 voix contre (Yves LEGUAY) de donner une participation d'un montant de 500€ à l'association Chat Libre de Balaruc.

## **10- Décision Modificative n°1 sur le budget 2021-M14 (caution local des colonnades)**

Monsieur le Maire propose une modification sur le BP 2021 de la M14 afin de pouvoir demander la caution d'un montant de 800€ prévue dans le bail de la SAS KYLLIAN FOOD.

En aparté, Mr David HURTADO demande pourquoi le conseil municipal a décidé de refuser l'ouverture d'une terrasse pour ce commerce. Mr le Maire rappelle que lors de l'été 2020, des nuisances sonores aux alentours du local commercial ont donné lieu à plusieurs plaintes ce qui a amené le conseil municipal à prendre la décision de renouveler le bail sans terrasse.

Mr le Maire propose un virement de crédits du chapitre 10 au chapitre 16, ce qui ne modifie pas le total général de la section d'investissement.

Il propose donc au Conseil d'approuver la modification suivante :

### Recettes section d'investissement

10 – 10226	- 800 €
16 – 165	+ 800 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification sur le budget de la M14 de l'exercice 2021.

## **11- Validation des projets à réaliser dans le cadre du budget participatif 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le dépouillement concernant les projets à réaliser dans le cadre du budget participatif à hauteur de 5 000 € a eu lieu et a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 174 (170 conformes et 4 non conformes)

- Projet 1 : rénovation du terrain Kbossé	79 voix
- Projet 2 : Installation de bornes de propreté canine	20 voix
- Projet 3 : Cabane à dons	38 voix
- Projet 4 : Un jardin fleuri	08 voix
- Projet 5 : Mise en fonction de la pompe vieille	25 voix

Le projet 2, Installation de bornes de propreté canine, est arrivé 4<sup>e</sup> en nombre de voix mais le montant restant, après avoir attribué les 3 premiers projets, ne permettait pas de le financer.

Conformément au règlement du budget participatif, le projet suivant a été retenu, son montant permettait de rester dans l'enveloppe globale.

Les projets retenus sont les suivants : rénovation du terrain Kbossé, cabane à dons, mise en fonction de la pompe vieille et un jardin fleuri pour un montant global de 4 898 €.

Ces projets seront mis en œuvre par les services de la commune.

Les porteurs de projets seront associés à la réalisation de projets.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les résultats concernant les projets à réaliser dans le cadre du budget participatif 2021.

## **12- Délibération sur le soutien à l'action menée par l'AMF34 pour maintenir le service de La Poste**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rédiger un courrier de soutien à l'action menée par l'AMF34, portée par Mr ROIG, pour maintenir les services de LA POSTE.

En effet, le bureau de Montbazin est actuellement ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9h à 12h soit 12h/semaine, ce qui pose un problème pour beaucoup de montbazinois (point ressorti lors de l'analyse des besoins sociaux).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'un courrier de soutien à l'action menée par l'AMF34 soit rédigé et autorise Mr le Maire à le signer.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il peut ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Signature convention Festival de Thau

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **13-Signature de la convention Festival de Thau**

Madame Laurence ARTERO-MOREL rappelle qu'une telle convention permet à la commune de bénéficier de concerts à tarif négocié, et d'organiser plusieurs animations au cours de l'année.

Mr Yannick SERIN regrette que la restauration ne soit plus organisée par les associations montbazinoises lors de ces manifestations, et Mr Yves LEGUAY dit la même chose pour la tenue de la buvette par le Conseil Municipal. Me Laurence ARTERO-MOREL informe que cette convention est annuelle et qu'elle respecte cette année les mesures sanitaires en vigueur.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire, avec 1 abstention (Yannick SERIN) et 1 voix contre (Yves LEGUAY), à signer la convention pour le Festival de Thau.

La séance est levée à 21h 55.

